

TERRES D'HORIZON



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

6 DOSSIER
L'EAU : LE GRAND
CHAMBARDEMENT

12 PORTRAIT
CHARLOTTE BRUNA ET LES
ENJEUX DU CONTRÔLE LAITIÈRE

13 TECHNIQUES & FILIÈRES
MIEUX CONNAÎTRE
LA VALEUR DES FOURRAGES



4 EN BREF

5 **CONJONCTURE**
LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

6 **DOSSIER**
L'EAU, LE GRAND CHAMBARDEMENT

8 **TERRITOIRES**
RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUM
RETOUR SUR LE PROGRAMME PITER...

10 **RÉCOLTES**
RÉCOLTE OLÉICOLE 2022/2023 :
UNE MATURITÉ ATYPIQUE
A PRENDRE EN COMPTE !

11 **BIENVENUE À LA FERME**
CHRISTELLE BRILLANT : LE POTAGER
ET LES GÎTES DE BERGIANS À BEUIL

12 **PORTRAIT**
LE CONTRÔLE LAITIER :
UN OUTIL INDISPENSABLE
POUR CHARLOTTE, JEUNE INSTALLÉE

13 **TECHNIQUES & FILIÈRES**
MIEUX CONNAÎTRE LA VALEUR
DES FOURRAGES

14 **APICULTURE**
RUCHERS CHERCHENT
EMPLACEMENTS

15 **DÉCHETS**
QUE FAIRE DE MES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES
NON UTILISABLES (PPNU)

16 **FORMATION**
L'AGRICULTURE DE PRÉCISION :
SE FORMER AU TÉLÉPILOTAGE
DE DRONES

17 **VOS DROITS**
UN AVOCAT SUR TERRES D'HORIZON :
LE CONSEIL AVANT TOUT !

18 **L'ÉVÈNEMENT**
SALON
DES MAIRES 2022

19 **SIA**
TOP DÉPART POUR LE SALON
INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE
ET CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023

20 **AGENDA**

Bulletin trimestriel d'information n°94
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 – box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
E-mail : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : <https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>

Directeur de la publication : Michel Dessus
Rédactrice-en-chef : Estelle Donne
Comité de rédaction : Jean-Philippe Frère, Estelle Donne
Contributeurs pour ce numéro : Monique Bassoleil, Jean-Luc Belliard, Cédric Bianchi, Maud Damiens, Pascale Clerc, Aileen Gabert, Serge Graverol, Julia Kliglich, Nadine Niel, Philippe Perrot, Stéphane Robinson, Laura Ruiz, Blandine Sacquepée
Direction artistique : Régis Lesserteur
Mises en page : Vincent Bottcher
Réalisation : Robinson&Co
Impression : FacImprimeur (06300 Nice)

Dépôt légal à parution
ISSN : 1962 - 2899

MICHEL DESSUS
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



C'est avec plaisir que nous vous proposons un nouveau format de notre Bulletin avec pour objectif la valorisation des activités menées au sein de votre Chambre d'Agriculture, du dynamisme de nos partenariats, et du soutien constant de nos agriculteurs.

Pour ce numéro c'est la sécheresse et le trio Alimentation-Eau-Energie qui sont mis en avant, adossés à la problématique d'une météo exceptionnelle marquée par des records de sécheresse nationale et internationale. A ce titre notre départements fortement touché ont vu certains de ses agriculteurs privés d'alimentation en eau. La Chambre d'Agriculture a donc très rapidement demandé la mise en place du fonds des calamités agricoles pour les filières oléicole, apicole, maraîchage et pour le fourrage.

L'urgence climatique est bien là et amène les collectivités à mettre en place des politiques publiques qui devraient permettre aux populations, aux infrastructures, aux villes et aux professionnels de la filière agricole de surmonter des pénuries annoncées.

Audacieux, nous voulons l'être afin de répondre à l'urgence climatique et aux risques majeurs liés à l'eau : sécheresse, inondation, qualité et pérennisation des installations...

Les épisodes caniculaires seront la norme à présent, confirmée par les experts et le rapport du GIEC. Il est impératif de réagir et de tenter de faire émerger des réponses, proposer des pistes afin de sortir des débats et des tensions que génèrent notamment ces nouveaux enjeux sur la ressource eau (nouvelle ZAD contre les « bassines »).

**FAIRE JAILLIR DES FICHES D'ACTION
ET DES PROPOSITIONS EN ADÉQUATION
AVEC NOS BESOINS ET CULTURES**

Les Assises de l'eau que nous avons initiées en collaboration avec Monsieur Le Préfet, tout le syndicalisme agricole, le Conseil départemental portent cette ambition : faire jaillir des fiches d'actions et des propositions en adéquation avec nos besoins et cultures, trouver des solutions concrètes et réalisables, réduire les tensions quantitatives et qualitatives qui impactent la ressource en eau, en adéquation avec les besoins de nos exploitations.

La gestion de l'eau est une priorité absolue et nous devons faire face au bouleversement de notre climat qui change ! Nous sommes à l'œuvre et avons mobilisé nos techniciens, nos professionnels, nos élus, autour de ces ateliers préparatoires. Nous en attendons très clairement un plan d'actions, concret, précis, afin d'apporter des solutions à nos filières.

En ces temps de crises multiples, vous pouvez compter sur la mobilisation sans faille de votre Chambre d'agriculture, de ses élus et de ses collaborateurs.

La participation et réflexion de chacun sont les bienvenues !

Très bonne lecture !

MEDAILLE DU MÉRITE AGRICOLE

**Henry et Ginou Derepas, un couple remarquable,
fervents défenseurs de l'Oléiculture**



CREDIT PHOTO : ARIANE MASSEGLIA

Le 21 mai dernier, plaisir et émotions étaient au rendez-vous, lors de la remise de la Médaille du mérite agricole en présence de Jean-Philippe Frère en qualité de Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes et Président de la FDSEA.

Aux côtés de confrères agriculteurs, un joli moment de reconnaissance professionnelle fut partagé, où le travail de toute une vie consacrée à l'oléiculture et au maraichage a été salué. Au nom de toute la profession, de la filière, du Président Michel Dessus de la Chambre d'Agriculture, des élus, Jean-Philippe Frère souhaite à M et Mme Derepas une retraite aussi accomplie et aboutie que leur beau métier.

OBSERVATOIRE DE L'EAU : PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Les membres du conseil scientifique de l'Observatoire de l'eau se sont réunis pour la première fois le 6 octobre dernier. Ils ont notamment identifié les thèmes sur lesquels ils envisageaient de travailler, choisi de travailler en équipe et projeté la réalisation de fiches actions. La Chambre d'Agriculture doit collaborer avec l'INRAe sur les économies de la ressource et les systèmes d'ingénierie pour être résilient. Pour rappel, le président du conseil scientifique est Jean-Marc Gambaudo, ancien président de l'université de Nice Sophia.

LA LÉGION D'HONNEUR POUR NOTRE CONSŒUR FRANÇOISE CAMATTE



**Une récompense
prestigieuse et méritée
pour notre consœur
Mme Françoise CAMATTE
le 19 septembre 2022
à St Cézaire.**

En se saisissant
de l'exploitation

familiale, L'olivaie des Fons bourdouos, à Saint-Cézaire sur Siagne (2,58 ha), Françoise n'a eu de cesse de s'investir dans l'agriculture et l'oléiculture départementale au sein de divers organismes et syndicats professionnels. Remarquable dans ses responsabilités départementales, nationales et auprès de l'INAO, Mme CAMATTE s'était saisie à bras le corps de la charge de Présidente du Syndicat des Olives de Nice, avec au cœur la défense de l'agriculture et en particulier de l'oléiculture.

La Chambre d'Agriculture, son Président, et Jean-Philippe FRÈRE, Vice-président de la Chambre et Président de la FDSEA, la remercient pour son implication sans faille et se réjouissent de cette juste et belle reconnaissance professionnelle.

TEMPÊTE ALEX : LE FONDS D'APPUI TOUJOURS MOBILISABLE !

Déjà 2 ans pour Alex... et toujours le même niveau d'engagement de la Chambre d'Agriculture, aux côtés de nos confrères des chambres consulaires CCI et CMA pour accompagner et soutenir les dossiers de demande d'indemnisation. Bonne nouvelle : le Fonds d'appuis est toujours mobilisable pour les entreprises et exploitations agricoles se situant dans la zone déclarée catastrophe naturelle. Plus de 300 000 € ont déjà pu être versés aux exploitants agricoles et cotisants solidaires via ce Fonds d'appuis. Pour vous accompagner dans le montage et le dépôt de votre dossier :



**DE GAUCHE À DROITE,
MICHEL DESSUS, PRÉSIDENT
DE LA CA06, ARMAND GIORDANO,
ÉLEVEUR À TENDE, SINISTRÉ DE
LA TEMPÊTE ALEX, FONDS D'APPUI,
M. BOUVET, DGFIP, REPRÉSENTANT
LE PRÉFET DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA
RECONSTRUCTION DES VALLÉES.**

> CA06 : Mme Danielle Gangloff, dgangloff@alpes-maritimes, 04 93 18 45 15

> CMAR : assistance06@cmar-paca.fr

> CCI : soutienCCI@cote-azur.cci.fr



Depuis 2021, suite à la sortie de la crise du COVID et la guerre en Ukraine, on assiste à une flambée des cours des intrants qui frappe durement l'agriculture.

LA HAUSSE DES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

+17,8%

INFLATION SUR L'ÉNERGIE EN FRANCE EN SEPTEMBRE 2022

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

- La hausse des prix du pétrole et de l'énergie se traduit par une hausse des prix des engrais et particulièrement les engrais azotés, engrais azotes dont la production est gourmande en gaz.
- 2 exportateurs, la Russie et la Chine, ont mis en place des mesures de restriction dès 2021 pour préserver les besoins de leur consommation intérieure.
- Des unités de fabrication tournent au ralenti, suite au renchérissement du coût de l'énergie.
- La hausse des cours du pétrole et les pénuries de containers ont eu des répercussions sur le coût du fret maritime.

QUELS EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS ?

- Chambres d'agriculture France estime qu'entre juillet 2021 et juillet 2022, la hausse des engrais est de 86% (de 71% à 126%).

Les engrais bio sont en hausse de 25 à 60 %, avec des risques de pénuries annoncées début 2023 pour les engrais organiques.

- La hausse du gasoil a des répercussions sur les coûts :
 - des plastiques de couverture du sol et de serre tunnel : +20-30%
 - des armatures des serres : +40-60%
 - des prix de l'énergie et lubrifiants avec ses conséquences directes sur l'exploitation (le coût du GNR a presque doublé) et indirectes (coût du transport sur les livraisons)
 - des emballages : +20-30%
- Selon le ministère de l'agriculture, le prix des aliments pour animaux a augmenté de 25% (de juillet 2021 à juillet 2022).

La flambée des cours des céréales et des oléagineux provoquée par les faibles récoltes mondiales et le conflit en Ukraine pèsent sur le coût de l'aliment du bétail. Le prix des concentrés s'est ainsi accru de 40 à 50% pour les exploitations maralpines.

La sécheresse estivale a entraîné une hausse des tarifs du foin de 20 à 50%. Le coût du transport a aussi fortement augmenté.

En conclusion, Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture, disait

lors d'une interview à BFM TV le 29 septembre 2022 : « la hausse du coût des intrants est de 30 à 50% pour les agriculteurs de notre département ».

Face à ce contexte, les marges de manœuvre vont se réduire car ces hausses ne pourront se répercuter sur les prix de vente au regard du contexte de crise que subissent les consommateurs.

Pour quels ajustements opteront les agriculteurs, à court et moyen terme ? Il faudra trouver des pistes d'optimisation pour les exploitations en cherchant à mieux valoriser les intrants et en améliorant la conduite des cultures et de son troupeau, sans affecter le potentiel de production...

Si cette situation persiste, un tournant dans les pratiques devra être opéré. Le conseil stratégique et pratique des techniciens de la Chambre d'agriculture constitue un outil d'aide à la décision précieux.

VOTRE CONTACT
À la CAOG : Philippe PERROT



CRÉDIT : JEAN-LUC BELLIARD

L'EAU

LE GRAND CHAMBARDEMENT

Que restera-t-il de la sécheresse 2022. Un phénomène isolé ? Un des épisodes du changement climatique ? Le début d'une normalité ?

L'AGRICULTURE MARALPINE

est, à l'image de son territoire, particulièrement diversifiée. Effectuons un tour d'horizon des différentes filières pour comprendre leurs vulnérabilités.

Le maraîchage

Dans les plaines alluviales du littoral, Var, Cagnes, le maraîchage est omniprésent. L'eau y est abondante, par la double présence des nappes alluviales et des réseaux d'eaux potables.

Ce secteur d'activité n'apparaît pas comme vulnérable face à une sécheresse, hors les arrêtés sécheresses qui règlementent les irrigations. Et pourtant dans toutes ces vallées, y compris la vallée du Var, les nappes ont atteint un niveau historiquement bas, ce qui a eu pour conséquence un désamorçage des forages et un recours dans l'urgence au réseau d'eau potable. Ces exploitations, malgré des rendements à la baisse, conséquence des températures élevées ont peu souffert de cet épisode.

La musique n'est pas la même pour les maraîchers installés dans le moyen pays. Le tarissement historique des sources, la fragilité des réseaux d'eaux, non interconnectés, qui ne sont absolument pas calibrés pour un usage agricole, ont eu pour conséquences

des pertes de récoltes avoisinant les 100 %. Il est aujourd'hui évident que ce mode de production ne pourra pas faire l'impasse d'une approche résiliente mettant en œuvre une récupération des eaux de pluie.

L'horticulture

Productions connectées aux réseaux d'eau potable elles n'ont pas subi de pertes directes dues au manque d'eau. Toutefois, les températures estivales particulièrement élevées ont entraîné une baisse qualitative. Le constat est le même pour les plantes en pots, avec un effet de mévente dû aux interdictions précoces d'arrosage pour les particuliers.

TENSIOMÈTRES EN OLÉICULTURE (CRÉDIT : MAUD CUCHET)



LE DÉPARTEMENT

LANCE UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU

Le 8 septembre dernier, le Département des Alpes Maritimes lançait officiellement l'Observatoire Départemental de l'Eau dans un contexte préoccupant sur la question de cette ressource. La stratégie départementale s'articule autour de quatre piliers majeurs pour un investissement global de 25 millions d'euros : lutter contre les pertes d'eau ; favoriser des dispositifs innovants ; accompagner professionnels, collectivités et particuliers ; améliorer la connaissance pour agir.

Les cultures méditerranéennes, les oliviers, la vigne et le mimosa.

Traditionnellement non irrigué depuis des siècles, l'olivier, plante emblématique du bassin méditerranéen est en première ligne des sécheresses à répétition. Si la survie de l'arbre en lui-même n'est pas engagée, le rôle économique de ces productions est très fortement menacé. Si l'on fait le bilan des cinq dernières années, cette filière a connu deux années avec une production quasi nulle. L'irrigation est une des composantes de l'adaptation au changement climatique sur des plantes où il n'est pas envisageable de s'adapter par un changement variétal.

Les viticulteurs du département doivent également envisager une irrigation à minima pour conserver la qualité exceptionnelle du terroir des coteaux niçois. La solution passera par les réseaux d'eau potable qui devront toutefois être dimensionnés et disponibles. Un lissage des prélèvements par un système de bassins devra certainement être envisagé.

Les plantes à parfums

Productions phares du pays Grassois, les roses centifolia, jasmin et autres tubéreuses et lavandes sont des plantes parfaitement adaptées à notre climat. Toutefois, la sécheresse de 2022, qui est également une sécheresse hivernale, a fortement impacté les rendements de ces productions. Si, comme nous pouvons le craindre, ces épisodes se répètent, l'irrigation sera un passage obligé sur ces cultures et comme les autres filières végétales, il sera nécessaire de réfléchir à la disponibilité et au stockage de l'eau.

L'ensemble des filières végétales ont subi des dommages collatéraux, liés aux températures élevées sur la période, ce qui s'est traduit par une pression forte des ravageurs.

L'élevage

Toutes les activités d'élevage ont été directement ou indirectement impactées.

Conséquence directe, les réserves en eau, classiquement alimentées par le pluvial des toitures et par le captage de sources étaient en tension dès le début de l'été. La situation de crise était extrêmement variable en fonction des possibilités ou non de transhumance et, ou de la position du cheptel par rapport au point d'eau.

Indirectement par une baisse du potentiel de pâturage. Des éleveurs ont dû acheter du foin très tôt en saison, et ce dans un contexte national de rareté, entraînant une hausse des prix. Il est important de souligner que nous sommes passés d'un problème conjoncturel (sécheresse estivale en zone méditerranéenne) à un problème structurel. Ce qui implique pour un certain nombre d'élevages de repenser l'abreuvement. Les solutions existent ; captages des sources et stockage, impluvium, augmentation des capacités, entretien des points d'eau. Pour chaque cas une solution doit être trouvée, incluant l'ingénierie, le coût et le volet réglementaire.

A l'instar des éleveurs, les activités équinées ont également pâti de la sécheresse du fait de l'absence de ressource ainsi que du prix et de la disponibilité en foin.

L'apiculture

L'absence de pluie a pour première conséquence un manque de fleurs et une quantité de pollen souvent médiocre. Ajoutons à cet épisode des abeilles qui peinent à étancher leur soif, le couperet tombe immédiatement : c'est 40 % de production de miel qui manque à l'appel.

L'inquiétude est d'autant plus forte pour les apiculteurs, que cet épisode laisse des colonies affaiblies dont l'état ne sera pas sans conséquence pour les miellées à venir.

Au même titre que les autres productions il sera nécessaire de penser accès à l'eau pour les apiculteurs qui devront probablement irriguer des prairies de plantes mellifères.

VOS CONTACTS

À la CA06 : Jean Luc BELLARD
Élu référent : Jean philipe FRERE



CRÉDIT PHOTO : CHAMBRE D'AGRICULTURE 06

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR

L'information avait été déjà été communiquée dans le Terre d'Horizon de janvier 2022 : le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) est en cours de révision. La Chambre d'agriculture est fortement mobilisée sur ce sujet pour défendre au mieux les intérêts de l'agriculture de ce territoire.

En effet, la pérennité des exploitations agricoles, leur développement et leur transmission pour assurer le renouvellement des générations agricoles dépendent d'un document d'urbanisme adapté à leurs besoins. La volonté d'autonomie alimentaire telle que présentée dans les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) nécessite également une réglementation réfléchie et anticipée.

Consciente que les premiers concernés sont les agriculteurs et les collectivités du territoire, la Chambre d'Agriculture se tient à disposition pour échanger avec vous. Elle sera également à l'initiative de l'organisation d'ateliers qui seront mis en place prochainement sur le territoire métropolitain et auxquels vous serez conviés à participer.

Rappel des enjeux du PLUm

- Un document qui délimite graphiquement des espaces agricoles et naturels et en pose les règles de constructibilité ;
- Des espaces au croisement de multiples enjeux tels que la préservation des paysages, de la biodiversité ou la prévention des risques qui se doivent d'être conciliés avec la vocation initiale de ces espaces qui est de produire une agriculture de qualité ;
- S'assurer que les droits à bâtir de ces espaces permettent d'assurer la pérennité et la viabilité des exploitations.

VOS CONTACTS

Aileen GABERT
Chargée d'urbanisme et territoires
agabert@alpes-maritimes.chambagri.fr
06 22 50 91 50
Élu référent : Jean-Philippe FRÈRE

« 06 À TABLE » ÉTEND SON PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La Chambre d'agriculture vient de répondre à son marché de fourniture historique pour approvisionner en produits locaux les cantines des collèges et de quelques lycées et écoles du département, établissements rassemblés dans le Groupement d'achats de la Côte d'Azur.

Comme chaque année, nous nous sommes positionnés sur le lot de fourniture « Fruits et légumes frais » pour les établissements des secteurs Littoral et Moyen-Pays. Et cette année nous avons décidé de candidater également sur le secteur de la Haute Montagne couvrant le Lycée de la Montagne de Valdeblore et les collèges de Breil sur Roya, Puget-Théniers, Roquebillière, Saint-Etienne de Tinée, Saint Sauveur sur tinée, Sospel et Saint Dalmas de Tende.

Si notre candidature est retenue, nous pourrions donc proposer les légumes, fruits, herbes aromatiques, œufs, produits laitiers, produits d'épicerie (miel, confiture, pâte à tartiner) locaux à l'ensemble des élèves des collèges du département.

Parallèlement à ce marché, rappelons que « 06 à table » fournit déjà de nombreux restaurants d'entreprises, établissements de restauration collective municipale, hôpitaux, maison de retraite, etc. et que nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes de fourniture de nouveaux produits et desserte de nouveaux établissements.

VOS CONTACTS

Romain BACCHIALONI
Élu référente : Chantal BAGNATO

FIN DU PROGRAMME PITER ALPIMED : BILAN DE 3 ANS DE PROJETS TRANSFRONTALIERS

CRÉDIT PHOTO : CERPAM



INAUGURATION DE L'EXPERIMENTATION A LA VACHERIE DE MARIE EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, GÉRARD STEPPEL (FINANCEMENT DE POMPES ET RÉSEAUX POUR LA CITERNE SOUPLE)

La Chambre d'agriculture a travaillé sur 3 des 4 volets de ce projet, piloté par la Métropole Nice Côte d'Azur, qui s'est échelonné sur 4 ans et qui visait à améliorer la qualité de vie des populations et à développer le territoire dans le cadre de la coopération transfrontalière France - Italie.

ALPIMED INNOV : Développer la connaissance et l'innovation

Sur la problématique de l'eau : la Chambre d'agriculture a enquêté 141 exploitations du Haut Pays pour comprendre les problématiques d'accès à l'eau et identifier les possibilités d'équipements pour une meilleure gestion de la ressource.

Un voyage d'étude, organisé avec le CERPAM, a également permis à 6 de nos éleveurs de visiter des outils de stockage d'eau pour l'abreuvement innovant, à Volvent (Drôme).

Sur la problématique de l'agritourisme : un voyage d'étude en 2019 à Cuneo, Italie, a permis de partager sur les activités de transformation et de commercialisation innovantes.

ALPIMED CLIMA : 4 actions-expérimentations

Citerne souple à la Vacherie de Marie et aux Granges de la Brasque

Facile à mettre en œuvre, héliportable, facile d'entretien, réversible, coût au m² avantageux

Impluvium à Castellar

Grand volume de stockage, forme adaptable au terrain (utilisation de doline naturelle), longue durée de vie

Système de pompage à la Vacherie de Marie

Mise en œuvre de systèmes complexes sur de grands dénivelés, utilisation d'eau de source

Sondes capacitatives pour le maraîchage

Six sondes capacitatives ont été acquises et installées sur quatre exploitations du Haut Pays pour une optimisation de l'irrigation, les premières sur le département.

ALPIMED PATRIM : Valoriser nos produits et nos territoires

« Nos Vallées Ont du Talent ! » projet phares des chambres consulaires avec une série de 24 vidéos et une exposition itinérante dans les vallées, pour mettre en lumière le territoire, ses produits et ses acteurs.

RECONQUÉRIR DES FRICHES AGRICOLES DANS LES VALLÉES DE LA TINÉE ET DE LA VÉSUBIE



La Chambre d'agriculture rencontre actuellement les exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation dans l'une des 22 communes des vallées de la Tinée et de la Vésubie, pour réaliser une enquête sur la question complexe du foncier agricole et surtout sur vos projets et vos besoins !

En effet, la Métropole Nice Côte d'Azur pilote un projet agricole financé par le fonds européen FEADER, intitulé « Analyse du potentiel agricole des vallées de la Tinée et de la Vésubie » qui vise à concrétiser des remises en production de terres aujourd'hui en friches.

Cette étude, programmée sur 24 mois sera conduite avec les partenaires : Chambre d'Agriculture, SAFER, Syndicat de l'Olive de Nice, AFA de la châtaigneraie de la Tinée et de la Vésubie, Terre de Liens. Plusieurs actions seront menées :

- Un diagnostic et une cartographie des zones agricoles actuellement utilisées grâce à nos enquêtes de terrain ;
- Un recensement et une caractérisation des zones à potentiel agricole via des séances de travail en mairie avec des personnes ressources du territoire autour de cartes ;
- Une sensibilisation des propriétaires de friches via la présentation des différents modes de mise à disposition du foncier agricole.

Nous vous remercions par avance du temps que vous pourrez accorder à nos conseillers pour ce moment d'échange privilégié.



VOS CONTACTS

Julia KLIGLICH
Élu référent : Michel DESSUS



CRÉDIT PHOTO : MAUD DAMIENS

RÉCOLTE OLÉICOLE 2022/2023 : UNE MATURITÉ ATYPIQUE À PRENDRE EN COMPTE !

Le changement climatique continue de marquer son empreinte sur la physiologie des oliviers. Avec des températures exceptionnellement élevées et des humidités relatives faibles aux mois de mai et juin 2022, la floraison et la nouaison, et donc la production d'olives, ont été sévèrement impactées.

Sous des conditions climatiques d'extrêmes chaleurs et sécheresse durant toute la période de formation des fruits, les olives ayant correctement noué ont poursuivi leur croissance et leur maturation. Les analyses maturité conduites début octobre 2022 par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et le Centre technique de l'Olivier révèlent des caractéristiques physico-chimiques et gustatives des olives assez atypiques, directement en lien avec ces conditions climatiques :

- Colorations d'olives particulièrement avancées à toutes altitudes ;
- Extrême précocité de la lipogenèse et en conséquence rendements en huile élevés ;
- Par contre début octobre, un fruité qui manque encore un peu de typicité...
- ... et des niveaux d'ardence et surtout d'amertume, d'une intensité inégale en raison des chaleurs, déséquilibrant totalement les huiles.

Cette année encore la récolte requiert du savoir-faire !

A début octobre, le déséquilibre structure/fruité est tel **qu'il est conseillé de retarder la récolte à destination huile** pour obtenir une baisse de l'amertume et de l'ardence, un meilleur équilibre avec le fruité et dans bien des cas, des arômes plus mûrs, en conformité avec la typicité Nice.

En prenant en compte tous ces éléments, la campagne AOP a ouvert ses portes cette saison le 13 octobre 2022.

Dans ce contexte, il pourra être judicieux de **démarrer la récolte en priorisant la destination à l'olive de table**, lorsque les olives sont belles, saines et colorées à cœur.

Il s'agit bien de se prémunir des potentiels aléas climatiques automnaux en « rentrant » au plus tôt une partie de la production. Un coup de foehn fin septembre a déjà fait chuter quelques olives parfaitement saines. D'autant plus qu'une coloration précoce va souvent de pair avec une évolution rapide de l'olive. Deux conséquences notables à cela :

- des olives plus sensibles à la chute en cas de forts vents,
 - mais aussi des modifications rapides de la texture du fruit en saumure !
- Par contre, attention au fort taux d'oleuropéine, molécule responsable de l'amertume de l'olive, qui augmentera le temps nécessaire pour la désamérisation en saumure... Un suivi soigné des fruits en confiserie sera plus que jamais de mise !

La fabrication d'huile devra quant à elle être retardée. Des assemblages entre des lots de début de récolte et des lots plus tardifs de fin de récolte permettront d'élaborer une huile de qualité, typique, avec un meilleur équilibre structure/fruité...

VOS CONTACTS

À la CAOG : Maud DAMIEN
Élu référent : Jean Philippe FRÈRE

BIENVENUE À LA FERME

CHRISTELLE BRILLANT LE POTAGER ET LES GÎTES DE BERGIANS À BEUIL

« C'est l'amour qui m'a fait venir dans le Sud-est, il y a déjà 8 ans ! » C'est en effet par « l'amour est dans le pré » que Christelle est arrivée à Beuil pour retrouver Thierry déjà installé en élevage bovin allaitant.



CRÉDIT PHOTO : NADINE NIEL



Issue du milieu agricole et un bagage agricole en poche, elle travaillait comme paysagiste dans l'Aveyron.

« Il y a deux ans, j'ai sauté le pas, et je me suis installée comme agricultrice maraîchère à Beuil. C'est à la demande et en échangeant avec les habitants du village que j'ai souhaité développer cette activité, ainsi que la création des Gîtes.

Ma production est très diversifiée en légumes, je tiens compte des particularités de la production de montagne. Je commence fin avril à réaliser mes plantations et jusqu'à fin octobre je récolte mes produits. J'arrive à produire de tout, seules les tomates sont difficiles à produire en été. Elles arrivent seulement en octobre à maturité...

Je commercialise mes produits à Beuil, c'est important de rencontrer les habitants et de leur transmettre ma passion. Les produits sont ramassés trois heures avant de les vendre, c'est vraiment de la vente directe.

Il y a un an je faisais la vente le dimanche matin, maintenant je suis à deux marchés par semaine (le mercredi soir et dimanche matin).

L'activité de mes gîtes est aussi enrichissante pour moi. L'été la location se fait à la semaine, et pour le reste de l'année, c'est deux nuits au minimum.

Été comme hiver, les gîtes sont occupés, il faut dire que nous sommes proches de la station de VALBERG. En hiver, pour arriver chez nous, il faut s'équiper. Pas de voiture mais les raquettes permettent l'arrivée aux Gîtes. 20 minutes de marche pour être « coupé du monde ».

Cette année j'ai souhaité adhérer à Bienvenue à la Ferme.

C'est un label pour nous agricultrices et agriculteurs. C'est notre image qui est mise en avant. Les échanges sont nombreux avec les clients, on explique, ils sont rassurés de voir ce label qui devient une marque.

Bienvenue à la Ferme ce n'est pas seulement pour vendre, car la vente en circuit court se passe déjà bien.

C'est aussi un outil de communication, de promotion, et un réel accompagnement pour nos activités.

J'ai participé pour la première fois à Brin de culture : Le lien entre agriculture et culture. Deux journées portes ouvertes sur mon exploitation avec un photographe nature. Et le soir, une balade en forêt pour écouter le Brame du cerf. J'ai rencontré de nouvelles personnes qui sont venues du littoral, des habitants de Beuil qui ne connaissaient pas encore l'exploitation. Les enfants ont participé à la cueillette des légumes.

**C'EST
IMPORTANT DE
RENCONTRER
LES HABITANTS
ET DE LEUR
TRANSMETTRE
MA PASSION**

Des projets j'en ai plein la tête !

- Transformer mes produits pour éviter tout gaspillage,
- Créer un marché de Producteurs Bienvenue à la Ferme,
- Participer aux journées Printemps à la Ferme

VOS CONTACTS

Nadine NIEL

> Conseillère Bienvenue à La Ferme
de la Chambre d'agriculture 06
06 73 49 47 42
nniel@alpes-maritimes.chambagri.fr

Chantal Bagnato :

Elue référente Bienvenue à la Ferme 06



CRÉDIT PHOTO : DR

Après avoir suivi des études agricoles (BTS et CS caprin) et travaillé dans des élevages caprins fromagers, Charlotte Bruna s'est installée en janvier 2020 sur la ferme de la Crous à Cipières.

LE CONTRÔLE LAITIER : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR CHARLOTTE, JEUNE INSTALLÉE

Charlotte reprenait à la fois la structure d'exploitation et le troupeau caprin transmis par l'éleveur cédant. Ce troupeau avait été inscrit au contrôle laitier officiel, l'éleveur avait fait pratiquer l'insémination artificielle quelques années auparavant, puis était repassé au contrôle laitier simplifié. En reprenant ce troupeau, Charlotte a souhaité avoir des données sur le potentiel de production laitière des chèvres pour bien connaître les animaux, pouvoir sélectionner les mères de ses chevrettes, réformer les chèvres peu productives, afin d'améliorer chaque année ses résultats de production laitière tant en quantité qu'en qualité.

Mieux sélectionner les animaux

Charlotte voulait avoir des données plus fiables sur lesquelles s'appuyer c'est pourquoi elle fait le choix de passer en contrôle laitier officiel à partir de 2022. Ce protocole, avec 8 pesées par an, procure des données fiables pour chaque chèvre : elle pourra ainsi mieux sélectionner ses animaux. Elle projette également de passer à l'étape suivante en 2023, en faisant inséminer une partie de son troupeau. Les meilleures mères seront accouplées avec des

boucs sélectionnés, dont les filles à naître augmenteront la valeur laitière et fromagère de l'élevage.

Se situer par rapport aux autres élevages de la région

A la fin de chaque campagne, le bilan technique du troupeau permet à l'éleveur de visualiser les résultats de l'année écoulée. Ce bilan, fait pour chaque élevage, permet de calculer des moyennes régionales en fonction des systèmes d'alimentation, et à chacun de se situer.

Raisonner et ajuster l'alimentation

Grâce au passage du contrôleur laitier, Charlotte aura un suivi régulier du niveau de production, mois par mois, ce qui permet d'ajuster au mieux la ration alimentaire en fonction des niveaux de production.

Pour optimiser sa ration, Charlotte a prévu de faire analyser le fourrage ; une analyse sur chaque variété de foin, permettra de connaître leurs apports alimentaires pour les chèvres.

Ces informations permettront ensuite d'ajuster les compléments concentrés en fonction de la valeur des fourrages et du niveau de production laitière des chèvres.

Surveiller l'état sanitaire des mamelles

Par ailleurs, le contrôle laitier, par les analyses réalisées chaque mois, fournit des résultats sur les taux de cellules somatiques pour chaque animal : trop élevés, ces taux sont des signaux d'alerte sur la santé mammaire des animaux.

Le contrôle laitier permet ainsi de connaître de façon précise la quantité de lait que produit une chèvre mais aussi la qualité de ce lait grâce aux analyses des taux butyreux et azotés. Cette donnée est particulièrement importante dans nos élevages qui transforment tous le lait produit en fromages fermiers : plus le taux azoté sera élevé, plus le rendement fromager augmentera. Le contrôle laitier constitue pour elle un outil d'amélioration technique et économique de son activité d'éleveuse.

Les animaux de rente (ovins, bovins, caprins) sont des ruminants. Pour que le système digestif assure bien ce phénomène de rumination, leur ration doit se composer principalement de fourrages. Toutefois, à certaines périodes de leur vie (croissance, gestation, lactation..), il peut être nécessaire d'ajouter une complémentation au fourrage ou choisir un fourrage plus riche.



CRÉDIT PHOTO : ADOBE STOCK

MIEUX CONNAITRE LA VALEUR DES FOURRAGES POUR BIEN LES VALORISER DANS LA RATION DES ANIMAUX

Il est de plus en plus important économiquement d'ajuster au mieux la ration, ne pas donner trop (les animaux gaspillent) ou pas assez (la rumination et la santé de l'animal s'en ressentent).

Nous parlerons du foin en priorité, mais le fourrage enrubanné, ou l'ensilage (pas utilisé dans le département) sont concernés aussi.

Les foins ne sont pas tous les mêmes, et leur « qualité » (composition, taux de fibres...) varie énormément en fonction de plusieurs paramètres :

- la composition de la prairie ;
- le stade de coupe par rapport à la floraison ;
- le moment de la coupe dans la journée ;
- la qualité de la fenaison.

Tout cela montre qu'une bonne connaissance du fourrage dont on dispose est primordiale.

Seule l'analyse reste un outil précis de pilotage de l'alimentation.

QUE VA PERMETTRE DE MONTRER L'ANALYSE ?

Au-delà des critères classiques (% de matière sèche, protéines, fibres, amidon, matières minérales), une meilleure caractérisation des fourrages doit permettre d'obtenir une estimation précise de leur potentiel de valorisation par les ruminants.

D'autres critères sont aussi à considérer :

- la connaissance de l'ingestibilité d'un fourrage est primordiale car elle impacte directement les apports nutritionnels. Un fourrage trop grossier par exemple a beaucoup de volume mais peu d'éléments nutritifs ;
- la dégradabilité de l'amidon dans le rumen : la teneur en amidon (dont les céréales sont riches) est souvent prise en considération pour évaluer le risque d'acidose ;

■ la matière sèche rapidement dégradée dans le rumen permet de quantifier le risque acidogène du fourrage. La prise en compte de ce nutriment dans le rationnement aide à trouver le juste équilibre entre l'apport d'énergie fermentée nécessaire pour favoriser la production et la prévention du risque acidogène ;

■ la digestibilité des fibres : les ruminants ont la particularité de pouvoir digérer les fibres des fourrages. Elles contribuent à l'apport d'énergie nette. Cependant, cette digestion n'est pas intégrale et dépend largement de la composition de la fibre ;

■ les fractions de matière grasses digestibles dans le rumen et bypass : les matières grasses représentent une source d'énergie très concentrée et utile pour augmenter l'apport énergétique total des rations des animaux à fort potentiel de production.

QUELS SONT LES TYPES D'ANALYSES POSSIBLES ?

L'analyse par infrarouge : la plus utilisée et en routine pour les laboratoires : rapide, coût réduit (une quarantaine d'euros).

L'analyse chimique en laboratoire : délai d'analyse plus long, analyse plus complète qui donne également la valeur en matière sèche, les valeurs de minéraux calcium, phosphore, magnésium, les oligoéléments, la digestibilité... Cette analyse n'est pas réalisée en routine.

La Chambre d'agriculture propose, en partenariat avec le laboratoire CESAR, l'analyse Infra Rouge à tarif préférentiel. Renseignez vous auprès du service élevage.

Et, pour ceux qui veulent en savoir plus, un prochain article abordera le sujet de façon plus détaillée !

**VOTRE
CONTACT**

À la CA06 :

Monique BASSOLEIL



CRÉDIT PHOTO :
JEAN-LUC BELLARD



CRÉDIT PHOTO : NADINE NIEL

RUCHERS CHERCHENT EMPLACEMENTS

Les conditions générales de ces dernières années, tant climatiques qu'environnementales, poussent les apiculteurs du 06 à faire évoluer leurs pratiques, et à renouveler sans cesse leurs zones de récolte.

En effet, un apiculteur suit les floraisons des plantes pour positionner ses ruches. En général, dans le département, le cheptel des apiculteurs est divisé en ruchers qui sont positionnés aux endroits de floraison. Dans des départements de cultures plus industrielles (colza, tournesol, par exemple), il se peut que l'essentiel du cheptel soit positionné sur une seule culture.

Mais cette pratique est risquée : en cas de mauvaise floraison, pas de récolte de miel ni de pollen.

Au contraire, plus un apiculteur peut disposer d'emplacements, même petits, plus il a de possibilités de replis, ou de choix de positionnement de ruchers, vis-à-vis de tous les aléas, les plus redoutables étant la sécheresse et le frelon asiatique. Pour ce faire, les apiculteurs du 06 sont en recherche d'emplacements pour poser les ruches, sur tout le département, et ainsi valoriser des miellées locales et assurer une bonne pollinisation des espèces végétales sauvages ou domestiques.

Pour cela, des petites zones sont souvent suffisantes : 200m² avec accès véhicule carrossable, et absence de ruches à proximité, mais les plus grands espaces sont aussi bienvenus.

La filière apicole maralpaine lance donc un appel aux propriétaires, communes, collectivités :

Si vous êtes propriétaire, et souhaitez mettre à disposition d'un apiculteur ce type de terrain, merci de vous signaler par mail à :

mbassoleil@alpes-maritimes.chambagri.fr
en donnant les précisions suivantes :

Nom, prénom ou structure

Téléphone, mail

Commune de localisation du terrain

Numéro (s) de parcelle(s) cadastrale(s)

UNE PREMIÈRE FÊTE DE L'ABEILLE RÉUSSIE !

La première fête de l'abeille a eu lieu le 2 octobre au parc Phœnix à Nice. Organisée par Madame Alziari-Negre, cette manifestation voulait mettre l'abeille à l'honneur et sensibiliser le public sur les risques que cette espèce encourt actuellement.

Outre des stands de vente de 10 apiculteurs, le public a pu se familiariser avec l'agriculture du département et découvrir la marque Bienvenue à la Ferme au stand de la Chambre d'agriculture. Le Civam apicole a effectué des animations pédagogiques sur la vie de l'abeille et l'extraction du miel. Enfin de nombreuses conférences sur les enjeux climatiques étaient également proposées.

VOS CONTACTS

À la CA06 : Monique Bassoleil
Étue référente : Alexandrine BRION

A l'occasion de cette collecte, les normes strictes de réception de stockage et de transports ont bien évidemment été respectées.



CREDIT PHOTOS : SERGE GRAVEROL

QUE FAIRE DE MES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES (PPNU)

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Égalité
Qualité
Futur

En attendant de les rapporter lors d'une opération de récupération de PPNU, plusieurs critères sont obligatoires afin de rester dans la légalité.

- Garder le produit dans son emballage d'origine.
- Inscrire sur l'étiquette « PPNU à détruire » et stocker ce dernier dans le local phyto bien à l'écart des autres produits pour ne pas les utiliser.
- Suremballer les PPNU en mauvais état ou souillés dans des sacs transparents.
- Apporter les PPNU à l'occasion de collectes.

C'est pour ces raisons qu'a eu lieu le 28 septembre dernier, la collecte départementale des produits phytosanitaires non utilisables.

La FDSEA des Alpes-Maritimes a coordonné le groupe de travail pour l'organisation de cette collecte. Les partenaires de cette opération sont tous signataires de la charte GREEN DEAL pour avoir un département propre, signée avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Les coopératives agricoles de Nice sur la commune de Carros et de Valsiagne à Pégomas ont assuré cette opération. Au total 3500 kg de produits ont été collectés, selon un protocole bien défini et apportés en usine de traitement.

**AU TOTAL
3500 KG DE
PRODUITS ONT
ÉTÉ COLLECTÉS**





L'AGRICULTURE DE PRÉCISION : SE FORMER AU TÉLÉPILOTAGE DE DRONES

L'agriculture se conjugue aujourd'hui avec modernisation. L'utilisation d'outils de précision comme le drone en est un bel exemple. Le drone est une solution... Cet outil est une solution à la demande pour la surveillance des cultures, la cartographie des champs, la surveillance des cheptels en alpage grâce aux caméras.

FORMATIONS À VENIR EN 2023

- > Prendre sa retraite en main et anticiper la transmission de son exploitation
- > Organiser votre planning de production et votre temps de travail
- > Connaître les auxiliaires des cultures maraichères
- > Renouvellement du Certiphyto Décideur DENSA

Grâce à cet outil de précision l'exploitant, en modulant ses pratiques, prend des décisions pertinentes pour son exploitation et ajuste ses diverses interventions au plus juste des besoins. Cela permet aussi de communiquer sur les réseaux sociaux grâce aux vidéos réalisées et facilite ainsi la connaissance pour le public de l'exploitation, des productions et engendre une nouvelle clientèle.

Toutefois cette utilisation est très règlementée, et est soumise à une formation de télé pilotage de drone.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, afin d'accompagner les agriculteurs dans l'utilisation règlementée, tant pratique que théorique, a organisé, en partenariat avec la société Draguidrones (<https://draguidrones.fr/>) une formation de 5 jours sur le site du CREAM de la Chambre d'agriculture. 5 exploitants ont participé à cette session de formation (éleveurs, maraichers, pépiniériste, horticulteur).

Quelques témoignages : « cela me permettra d'apporter une évolution dans mon métier d'horticulteur » ; « une bonne visualisation des toitures de mes serres », « une meilleure communication commerciale de mon exploitation, promouvoir notre métier sur les réseaux sociaux » ; « de nombreuses évolutions dans notre métier » ; « visualisation du troupeau en alpage, permet de repérer les bêtes égarées, surveillance vis-à-vis des prédateurs, être rassuré sur la position du cheptel ».

Tous les participants ont indiqué le gain de temps effectif que leur apporte l'utilisation du drone et leur satisfaction sur cette formation.

Michel DESSUS, président de la Chambre d'agriculture s'est rendu sur le site du CREAM afin de discuter avec les stagiaires et les formateurs, et ainsi voir toutes les possibilités inhérentes à cet outil de précision, et les utilisations au quotidien qu'en feront les stagiaires et leurs impacts sur leurs filières respectives.

VOS CONTACTS

À la CAOG : Serge GRAVEROL
Élue référente : Chantal BAGNATO

CRÉDIT PHOTOS : DRAGUIDRONES



Avocat depuis 2005, diplômé en droit de la vigne et du vin, je suis passionné d'agriculture depuis mon enfance et me consacre aujourd'hui à la protection des agriculteurs par mon métier, et en ma qualité de vice-président de l'association Stop Burn Out en charge des affaires agricoles.



CRÉDIT PHOTO : DR

UN AVOCAT SUR TERRES D'HORIZON : LE CONSEIL AVANT TOUT !

La plupart des gens considèrent l'avocat uniquement comme le plaideur, le responsable et le gestionnaire des litiges, alors qu'il est beaucoup plus que ça.

L'avocat est avant tout un conseil, qui aide à préparer l'avenir et gérer le présent, même, et je dirais presque surtout, en l'absence de tout conflit.

L'avocat est bien évidemment celui qui assiste ses clients lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières et les aide à préserver leur exploitation et leur santé.

Il est aussi, et surtout, là pour organiser l'exploitation de ses clients, avant même qu'elle ne débute, lorsque c'est possible, pour éviter ces difficultés ou limiter leur impact.

Il est également là pour préparer la transmission de leur exploitation à leurs enfants, ou à un repreneur.

Le travail d'un avocat est également de rédiger les contrats qui vont protéger son client, mais surtout éviter les litiges, car la signature d'un contrat n'est pas une preuve de défiance, mais un moyen d'éviter les incompréhensions en étant le plus précis possible, dès le départ, sur la volonté de chacun et la compréhension de ce que demande l'autre partie.

Le travail d'un avocat, c'est aussi informer. C'est pour vous informer sur vos droits, sur ce que vous pouvez, ou ne pouvez pas faire, que j'aurai le plaisir de tenir cette chronique régulière sur Terres d'Horizon et de vous retrouver dans deux mois pour vous rappeler les caractéristiques principales des baux ruraux et les pièges à éviter.

**LE TRAVAIL
D'UN AVOCAT,
C'EST AUSSI
INFORMER**

CÉDRIC BIANCHI

Avocat associé de la SCP WABG

**DROIT RURAL /
DROIT DES CONTRATS**

18 L'ÉVÈNEMENT



CREDIT PHOTOS : ESTELLE DONNE

SALON DES MAIRES 2022 L'AGRICULTURE LOCALE MISE EN VALEUR AUPRÈS DES DÉCIDEURS LOCAUX

La Chambre d'agriculture était présente cette année encore au Salon des Maires et décideurs locaux qui s'est tenu le 13 octobre au palais Nikaia. Sur notre stand, nous avons eu le plaisir de recevoir le Président du Conseil départemental et sa délégation ainsi que tous les Maires et représentants de l'État présents.

Le Président de la Chambre d'agriculture a pu s'entretenir avec chacun d'eux sur l'avenir de notre agriculture et les réalités rencontrées par tous les agriculteurs dans leurs exploitations. Afin de mettre en valeur et de mieux promouvoir notre agriculture, nous avons régalié nos visiteurs avec des produits locaux sucrés et salés et des boissons locales.

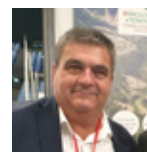
L'horticulture locale était également mise à l'honneur avec des bouquets présentés sur le stand et des fleurs personnalisées offertes à nos visiteurs dans un kit « Indispensable de l'agriculture ».

Nous en avons profité pour rappeler aux collectivités que la Chambre d'agriculture se tient à leur disposition pour les accompagner sur tous leurs sujets agricoles : de l'aménagement du territoire à l'offre d'une alimentation locale à la population, en passant par le conseil technique, l'innovation, le développement du réseau « Bienvenue à la ferme » et bien sûr le service « 06 à table » qui proposent des produits agricoles locaux à la restauration hors domicile.



> Jean-Paul DAVID
Président de l'association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Alpes-Maritimes

Les maires ont à répondre aujourd'hui, avec la Chambre d'Agriculture, à ce véritable défi qu'est le renouveau agricole. Dans un département comme le nôtre, avec des circuits courts, avec des jeunes qui veulent s'installer, nous devons nous retrousser les manches, et essayer d'aboutir à cette autonomie alimentaire que nous appelons tous de nos vœux. Et si l'on veut arriver à ce résultat, il nous faut travailler ensemble, les élus locaux, la Chambre d'Agriculture, l'ensemble du monde agricole.



> Michel DESSUS
Président de la Chambre d'Agriculture

Sur le logo de la Chambre d'Agriculture, il y a « Territoires » : aujourd'hui le foncier agricole, via notamment les PLU, constitue bel et bien un enjeu territorial important. Être ici aujourd'hui c'est aussi montrer notre savoir-faire, notre technicité par rapport au monde agricole ; c'est aussi démarcher les maires, les communes, pour essayer de travailler sur l'installation, sur différents projets. J'estime que nous sommes aujourd'hui dans un virage important, avec notamment la problématique de l'eau : nous travaillons étroitement avec le Conseil Départemental et la Métropole pour trouver des solutions.



> Jean-Philippe FRÈRE
Président de la FDSEA des Alpes-Maritimes

Le nerf de la guerre de l'agriculture c'est le foncier et l'eau. Sans ces 2 éléments on ne parle plus d'installation ni de transmission. Notre métier consiste à accompagner les collectivités dans leurs démarches administratives, PLU entre autres, afin que l'agriculture soit prise en compte dans leurs projets d'aménagements. Avec sa technicité propre, la Chambre d'agriculture vient ici à la rencontre des collectivités pour mettre en place des relations de travail au service de l'intérêt général. Nous avons perdu plus de 10 000 agriculteurs en 25 ans. Nous sommes dans une phase de reconquête et il n'y aura pas de regain de l'agriculture sans les collectivités.

VOS CONTACTS

À la CA06 : Laura Ruiz
Élu référent : Michel Dessus
Élu référent : Jean Philippe Frère

La Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes sera présente à cette nouvelle édition du Salon de l'agriculture du 25 février au 5 mars 2023, au Parc des expositions Paris, Porte de Versailles. Hall 3



TOP DÉPART POUR LE SALON DE L'AGRICULTURE ET CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023

C'est avec notre partenaire privilégié - Le Conseil Départemental 06 - et avec vous que nous pourrions présenter l'agriculture de notre département.

Cette année le fil conducteur de notre stand de 80m² sera l'odorat, par la mise en valeur des plantes à parfums locales, la distillerie et les parfums.

Nous n'allons pas oublier les productions qui caractérisent nos territoires : olives, agrumes, vin entre autres.

Chaque filière sera représentée pour une immersion dans la production agricole. Promouvoir l'agriculture, et faire découvrir les productions des Alpes-Maritimes par des animations journalières demeure l'objectif primordial du stand. Une nouveauté pour cette édition 2023, la possibilité de vente de produits.

Le programme se prépare ! pensez à nous suivre sur les réseaux sociaux et le site de la Chambre d'agriculture 06 !

-  <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/>
-  Facebook : Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes
-  LinkedIn : Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Concours Général Agricole

Cela fait plus de 150 ans que le Concours Général Agricole existe.

Il a pour mission d'encourager les producteurs de chaque région.

Des producteurs qui s'impliquent dans la fabrication de produits remarquables, de qualité, issu de l'agriculture et de l'élevage de nos territoires.

C'est une forte visibilité médiatique au produit et à l'agriculteur.

Les inscriptions sont closes depuis le 13 novembre sauf pour les produits oléicoles qui ont jusqu'au 8 janvier 2023.

CRÉDIT PHOTO : DR



PLANNING DES FINALES DU CONCOURS DES PRODUITS 2023

- > **Jeudi 19 janvier 2023** / horaires à définir : Viandes, Charcuterie chaude
- > **Samedi 25 février 2023** / 9h30 : Volailles, Mistelles (Vins de liqueur & pommeaux), Produits issus de palmipèdes gras
- > **Dimanche 26 février 2023** / 9h30 : Produits oléicoles, Charcuterie, Huile de noix
- > **Lundi 27 février** / 9h30 : Bières, Eaux de vie (incluant Cognac et Armagnac) / 10h30 : Concours National (Fromages, beurres, laits, crèmes...)
- > **Mardi 28 février 2023** / 9h30 : Jus de fruits, Cidres et Poirés, Épices, Rhums et punches, Apéritifs, Confitures, Produits apicoles, Produits de l'aquaculture.

VOS CONTACTS

À la CA 06 : Nadine NIEL
Élue référente : Chantal Bagnato

AGENDA

NOVEMBRE

12^{et 13} Salon des Saveurs
/ Palais de l'Europe, Menton

14 Démonstration sondes capacitives
/ CREAM, La Gaude

19 Festival des Solidarités
/ Grasse

24 La retraite et la transmission de l'exploitation
/ CREAM, la Gaude

28 Forum Installation – Transmission
/ CREAM, La Gaude – 14H30

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES ALPES-MARITIMES**

MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex

Tél : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Horaires d'ouverture au public :
08h - 12h et 13h - 17h

[https://paca.chambres-agriculture.fr/
la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/](https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-alpes-maritimes/)



Chambre d'agriculture
des Alpes Maritimes



Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes



DÉCEMBRE

6 Méditerranée du futur - Le rendez-vous mondial
de l'adaptation au réchauffement climatique
/ Parc Chanot, Marseille

12 Quand la météo nous apprend
à réfléchir sur notre terre
Conférence de Louis Bodin, présentateur météo sur TF1
/ Palais de Congrès, Grasse – 18h30

JANVIER

14 Démonstration sondes capacitives
/ CREAM, La Gaude



Pleinchamp

**Vos prévisions météo
en un coup d'œil**

www.pleinchamp.com

